

**Les relations du roi Tsimiharo
avec les Merina et les Français
vues par les documents de l'époque
(1832-1883)**

par
Micheline RASOAMIARAMANANA

Si l'intérêt commercial et stratégique de la partie septentrionale de Madagascar est unanimement reconnu par les documents consultés(1), par

1. Sources: I - Sources manuscrites: 1. Archives Nationales Malgaches - Série III CC - Correspondance générale: Antomboka (1837-1895) 101, 102, 103; Hiarana (1866-1892) 138, 139, 140, 141; Vohijanahary (1828-1896) 310, 311, 312. 2. Archives Nationales Françaises: Dépôts des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence. Série B - Correspondance générale et registres divers 5B8, 5B9, 7B34. Série Z - Fonds historique : 4Z2, 4Z9, 4Z108, 4Z110. Archives de la Marine - Château de Vincennes, Paris - Série BB4 - Campagnes - BB4 1499C, BB4 1507. Archives de la Marine du Port de Lorient : Série 4C - Division navale des côtes orientales d'Afrique : 4C 510 A-1. Archives du Ministère des Affaires étrangères au Quai d'Orsay Paris; série CP - Correspondance Politique CP2, CP3, CP5 CP7, CP13 (1842-1883). 3. Archives Britanniques - FO-48 - Public record office, Londres - Correspondance du consul Pakenham entre 1862 et 1883 (en microfilms aux Archives de la République Démocratique de Madagascar à Antananarivo). II - Sources imprimées: Anonyme (Temple Bar), Out of the beaten track in Madagascar. A visit to the Antankarana Sakalava in *Antananarivo Annual*, 1888, pp. 499-503; Batchelor, Notes on the Antankarana and their country in *Antananarivo Annual*, 1877, pp. 283-287; Boudou (R.P.A.), Querelles de roitelets Antankarana et Sakalava 1865-1875 in *Bulletin de*

contre les regards portés sur les hommes et leurs princes ne sont pas toujours dénués de partialité. On en arrive ainsi à des logiques absurdes et à des raisonnements spécieux qui tendent à faire admettre l'idée qu'il est naturel qu'un pays riche et libéral de ses dons soit habité par des individus insignifiants, dirigés par des princes frappés d'une espèce de tare originelle. Ou bien encore, selon les circonstances et les intérêts immédiats en jeu, un personnage peut faire l'objet de la part d'un même groupe, mais à des moments différents, de jugements contradictoires.

Et pourtant, malgré le peu d'objectivité des documents, malgré le parti pris plus ou moins délibéré de leurs auteurs, la multiplicité des regards permet tout de même de cerner de façon certes imparfaite il faut le reconnaître, la personnalité et l'action de certains princes et singulièrement du roi Tsimiharo qui apparaît comme une figure de proue du pays *antankarana* au XIXe siècle.

Cette démarche est possible grâce d'abord aux archives de ceux qui ont eu des visées sur la région au XIXe siècle. On peut citer en premier lieu celles des Merina originaires des Hautes Terres Centrales de Madagascar. Il s'agit des archives connues sous le nom d'Archives Royales conservées à Tananarive, et dans la série "Correspondance Générale" celles concernant plus spécifiquement les garnisons merina du Nord.

Il y a aussi dans les archives françaises, les correspondances et rapports émanant du ministère de la marine et des colonies, conservées aux Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, et la correspondance politique du ministère des Affaires étrangères au Quai d'Orsay à Paris.

Outre ces documents manuscrits dont le caractère reste avant tout officiel, les relations des voyageurs français, anglais ou allemands qui ont parcouru le nord de Madagascar, donnent des faits et des événements une vision

l'Académie Malgache, tome XXIV, 1911, p. 171; Cave (P), Notes sur Madagascar et les Comores (rédigées d'après les documents existant aux Archives de la division navale des côtes orientales d'Afrique) (nov. 1866) in *Revue Maritime et Coloniale*, mai-août 1867, tome XX, pp. 603-619; Decary (R.), *L'île de Nosy Be de Madagascar. Histoire d'une colonisation*, Paris, Ed. Maritimes et d'Outre-Mer, 1960, 225 p.; Guillaïn (M.), *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, Paris, Impr. Royale, 1845, 376 p.; Kestell-Cornish, A short cruise on the north western coast of Madagascar in *Antananarivo Annual*, 1877, pp. 272-281; La Vaissière (P. de), *Histoire de Madagascar. Ses habitants et ses missionnaires*, Paris, Libr. Victor Lecoffre, 1884, 2 tomes, 520 et 480 p.; Pollen (F.) et Van Dam (D.), *Relation de voyage à Madagascar*, t. 1er, Paris, 1868, 240 p.; Vavihely (A.), Note sur la généalogie des rois Antakara in *Bulletin de l'Académie Malgache*, t. XLI, 1963, pp. 67-68; Vérin (P.), Histoire ancienne du Nord-ouest de Madagascar, in *Taloha* n° 5, Université de Madagascar, Antananarivo 1972, 174 p.; Vial (M.), La royauté antankarana in *Bulletin de Madagascar*, n° 92 janvier 1954, pp. 3-26; Woulkoff (W.), Madagascar au siècle dernier à travers les publications allemandes in *Bulletin de Madagascar*, n° 320, janv.- fév. 1973, pp. 44-82. }

personnelle, dégagée ou non des contingences politiques. Comme leurs déplacements obéissent à des motivations variées, leurs écrits permettent d'avoir des détails, d'effectuer des recoupements et même de connaître les croyances et les coutumes de l'époque.

Un lourd héritage

Lorsque le roi Tsimiharo succède à son père Tzialana I en 1832, le pouvoir dont il hérite est loin d'être facile à assumer. Dans une région marquée depuis la fin du XVIIe siècle par des soubressauts politiques, des invasions venues du pays sakalava et des guerres intestines, l'exercice de l'autorité suprême, obtenue après accord ou éviction ne peut engendrer que des haines et des rivalités tenaces. Quand on ajoute à ces difficultés le morcellement du royaume par suite des divisions successives, les problèmes de juridiction territoriale qui en résultent, et surtout l'invasion du pays par des groupes venus d'ailleurs pendant la première moitié du XIXe siècle, on mesure la délicatesse pour ne pas dire la complexité d'une tâche parsemée d'embûches.

Fils aîné de Tzialana, lui-même petit-fils de Lamboina, contemporain de Benyowski, Tsimiharo alors âgé d'une trentaine d'années et appartenant à la branche royale antakarana dite d'Ambatoharanana (2), hérite d'un pouvoir que son père avait arraché à son oncle Boanahajy alias Rabona avec l'aide de son cousin Andrianjalahy en 1809. S'il hérite d'un pouvoir arraché par la force, il hérite aussi d'un royaume fortement affaibli depuis l'irruption des Merina en 1823, et l'obligation pour le roi Tzialana de reconnaître leur souveraineté. Ce ne fut pourtant pas faute d'avoir tenté de refouler les envahisseurs et essayé plus d'une fois de secouer leur joug. Il eut malheureusement à compter sur des sujets que Guillain juge pusillanimes, prêts à "l'abandonner au moindre revers" et sur l'impuissance, voire l'inertie de ses pairs et alliés.

Face à une situation aussi peu encourageante, le roi dispose-t-il d'atouts au moment de son avènement? Parce qu'il est le symbole et le garant de la continuité, l'*ampanjakabe* (3) (grand roi) Tsimiharo bénéficie au départ d'un préjugé favorable auprès de la majorité des Antankarana. Il possède aussi des qualités d'intelligence, d'énergie et de bravoure qui ne rendent pas vain tout espoir de retour à l'ordre ancien des choses, à condition bien entendu de savoir les utiliser pour ranimer le courage des plus hésitants et rallier les adversaires.

2. Pour plus de détails, voir Vial 1954, 3-26, Vavihely, 1963, 67-68.

3. Selon M. Dalmond, on nomme *ampanjakabe* les rois qui occupent le pays qui leur appartient.

Quant aux conquérants merina eux-mêmes, la crainte qu'ils inspirent ne masque pas leurs faiblesses, dues à leur nombre restreint, leur isolement dans les garnisons éloignées de plusieurs centaines de kilomètres de leur base de départ, l'absence d'appui réel en attendant les secours envoyés par les autres garnisons ou par le gouvernement central de Tananarive. Les populations locales possèdent au contraire l'avantage du terrain, car l'Ankarana est un pays de montagnes et de grottes qui offre de nombreux abris naturels, ce qui peut éventuellement faciliter les coups de main et la guerre d'usure.

Afin de tirer profit de ces avantages, le roi doit donc parvenir à réduire les dissensions internes pour pouvoir opposer une résistance concertée à la force et à la cohésion des envahisseurs. Décidés à réaliser l'unification du pays sous leur propre direction, et à lutter contre toute velléité de résistance, ces derniers disposent également, et ce, depuis l'ouverture de leur royaume à l'Occident, d'une armée de métier entraînée au tir, à l'obéissance et à des éléments tactiques. En face d'eux, les Antakarana, à l'instar des autres populations de l'île, doivent encore recourir à la mobilisation générale des hommes valides en cas de conflit, c'est-à-dire à une foule peu organisée et mal armée.

Certes, la présence plusieurs fois séculaire d'islamisés de culture swahilie sur les côtes nord de Madagascar et le long de la côte orientale d'Afrique a fini par créer des affinités et tisser des liens avec la famille royale antakarana. Mais les activités plus mercantiles que guerrières de ces islamisés, limitent leur rôle à celui de conseillers et leur soutien à un appui surtout moral.

Par ailleurs, la désignation par les Merina du prince bemazava (4) Tsimandroho pour commander la population réunie autour de la garnison d'Hiarana ne peut manquer de poser un problème d'autorité. Par l'octroi de la préséance à un prince plutôt qu'à un autre pour services rendus, les Merina inaugurent une politique de domination qui va faire ses preuves, puisqu'en faussant les lois de la succession et en mettant à l'ordre du jour le vieux dicton "diviser pour régner", leur intervention contribue à compliquer les rapports entre les différents princes, et surtout à renforcer leur domination. Compte-tenu de ces difficultés, on peut se demander quelle attitude, quelle politique Tsimiharo va adopter ?

L'initiative de l'offensive

Parce qu'il considère la présence des conquérants merina au pays d'Ankarana comme une violation du sol de ses ancêtres et une atteinte à sa

4. Descendant en ligne directe de l'*ampanjaka sakalava* Andriamahatindriarivo - segment de dynastie opposé aux Bemihisatra.

dignité de roi, Tsimiharo nourrit et nourrira toujours à leur égard "une haine profonde et un vif désir de vengeance" (Guillain).

Ne disposant pourtant au départ que de peu d'atouts, force lui est d'attendre des opportunités pour se départir d'une attitude prudente de conciliation dictée par les circonstances. Celles-ci se présentent grâce aux Merina eux-mêmes, dont les vexations et les actes arbitraires finissent par faire l'unanimité contre eux.

A partir de 1835, Tsimiharo profite d'une situation qui met provisoirement une sourdine aux dissensions internes pour ouvrir les hostilités, renouvelant les tentatives déjà faites par son père Tsialana I de chasser les envahisseurs. Il réussit même à replacer une grande partie du pays sous son autorité, mais il se heurte bientôt à des problèmes déjà connus par son prédécesseur. Le manque de cohésion des princes insurgés et la supériorité des Merina transforment vite son initiative en acte téméraire, et l'obligent à abandonner la Grande Terre et son fort naturel situé dans les grottes du massif karstique connu sous le nom de "trou de Tsimiaro" pour se replier vers le petit archipel des îles Mitsio avec 5 000 (5) de ses fidèles en 1840.

Le double constat qu'il fait, à savoir d'une part, l'insuffisance de ses moyens d'action face à la pression d'ennemis déterminés à l'écraser, et d'autre part, la fragilité des ententes entre les princes, lui fait comprendre la nécessité de trouver d'autres solutions pour ne plus retomber dans les mêmes erreurs et connaître les mêmes échecs que par le passé.

Tirant les leçons de l'expérience, le roi voit dans la recherche d'un appui extérieur, la seule issue possible à la résolution de ses difficultés immédiates. Tout le rapproche du sultan de Zanzibar: outre des affinités personnelles, la similitude des structures politiques rend une telle démarche logique. Toutefois, l'échec de ce rapprochement le contraint à faire des ouvertures au gouverneur de Bourbon. Par le traité du 5 mars 1841, il cède tous ses territoires, le pays d'Ankarana et les îles qui en dépendent, avec le droit pour les Antakarana "d'être regardés comme sujets français et d'être traités comme tels" (6). Cette cession est aussi assortie d'une décision accordant au roi une pension mensuelle de 100 francs (7).

5. Chiffre avancé par M. Dalmond.

6. Texte in extenso en annexe.

7. 100 francs équivalent à 20 piastres. En 1842, à Anorontsanga un boeuf coûte entre 5 et 10 piastres; une barrique d'arack: 30 à 40 piastres; une pièce de toile bleue 3 piastres à 3 1/2.

Qu'est-ce que le roi attend alors exactement des Français? Il en attend une aide active pour pouvoir retourner à la Grande Terre, y rétablir son autorité et en chasser les envahisseurs merina. Mais son espérance se transforme vite en déception en raison de la neutralité armée des Français, en dépit de sa demande pressante. Interprétant cette neutralité comme une violation délibérée de l'accord, Tsimiharo envoie son frère Tsiambany auprès du gouverneur de Maurice au début de 1843, faire cession à l'Angleterre de toute la partie nord de Madagascar, y compris Nosy Be, île cédée aux Français par la reine sakalava Tsiomeko, et revendiquée par le roi comme lui appartenant.

La fin de non-recevoir opposée à la proposition de l'émissaire de Tsimiharo, malgré l'urbanité témoignée à son égard, est révélatrice d'un fait qui avait échappé jusque-là au roi; le désir d'un pays occidental de ne pas s'engager dans une affaire où un autre pays occidental a déjà l'antériorité. L'attitude du roi et celle du gouverneur de Maurice révèlent aussi la divergence fondamentale de conception entre une société qui privilégie l'oral et une autre qui n'attache de valeur qu'à l'écrit, et qui est prête à faire entendre raison à quiconque risque de le traiter à la légère.

Ainsi, un traité perçu au moment de sa signature comme une planche de salut va entraîner en réalité une nouvelle servitude. Il s'agit en effet pour les autorités de Nosy Be d'arriver à signer des traités avec tous les princes du nord et du nord-ouest de Madagascar refusant la domination merina pour mettre sur pied une armée locale. Commandée par quelques officiers français, cette armée marcherait vers l'intérieur du pays afin de s'emparer au nom de la France de l'Imerina et de toute la côte orientale du camp d'Ambre à Fort-Dauphin (8).

Si le roi doit renoncer à une rapide action d'envergure susceptible d'évincer définitivement les conquérants des Hautes Terres Centrales, il ne lui est plus possible de renoncer à la réalisation de son projet. Il va donc renouer avec la tactique habituelle de harcèlement et de razzia contre tous les étrangers, Merina ou Européens, créant dans le pays un climat permanent d'insécurité.

Considérant les îles adjacentes comme des bases de départ, le roi et les Antakarana mènent constamment l'offensive. Profitant de la médiocrité de la logistique des Merina, ils se lancent en 1842 dans une expédition contre la garnison d'Hiarana, principal port de commerce de la région, à partir de trois camps, ce qui provoque la mort de ceux qui sont envoyés à la rencontre des

8. Foreign Office 48-31, p. 8.

assaillants (*fahavalo*), c'est-à-dire des *manamboninahitra* (officiers) de 9, 8 et 7 honneurs et des soldats.

En 1844-1845, Tsimiharo contrôle pratiquement toute la région située au nord de la baie d'Antongil grâce à des troupes estimées à 6 000 individus qui partent de Nosy Be, Nosy Faly et Nosy Mitsio. Elles rendent difficiles voire impossibles les communications entre les garnisons et le gouvernement de Tananarive, lui-même engagé dans un conflit contre les Français et les Anglais à Tamatave (9).

A cette époque, les opérations les plus importantes menées contre la garnison d'Antomboka sont typiques des méthodes utilisées. L'implantation du fort au sommet d'une montagne très difficile à escalader le rend pratiquement imprenable. Mais comme il dépend pour son approvisionnement du plat pays et de ses environs, les Antankarana s'attaquent en premier lieu aux ressources, objets de vols et de pillages systématiques : vols de boeufs, prise des récoltes, riz et manioc, sans parler des enlèvements de personnes. Ces pratiques entraînent en 1845 une véritable famine et oblige le gouverneur de la garnison, Rakoto 10 honneurs, à dépenser les 100 piastres (500 francs) de réserve pour l'achat de vivres destinés aux soldats. Les assaillants investissent les environs et montent des petites expéditions comprenant 10 à 20 personnes ou regroupant 15 pirogues lorsqu'ils arrivent par mer.

L'attaque directe du fort défendu par cinq canons au cours de la deuxième phase des opérations, provoque une riposte de la part des assiégés et une poursuite des Antakarana, qui se termine par la déroute totale des Merina. Outre les armes individuelles, ceux-ci ne disposent que d'un canon de campagne dont l'affût éclate en pleine action, entraînant la perte du canon qui tombe aux mains de l'ennemi. Quant à l'armée elle-même forte de 132 hommes, complètement désorganisée par la perte du canon, elle perd 64 hommes, et les autres ne doivent leur salut qu'à la présence opportune d'une forêt où ils peuvent se réfugier.

Pour les Merina tournés également en dérision par leurs ennemis, le bilan global de ces opérations se solde par la perte de 680 boeufs, et met en relief l'insuffisance des effectifs malgré l'aide apportée par les garnisons de Vohijanahary et Maroantsetra (10). Cette insuffisance qui demeure une des

9. A la suite de plusieurs incidents, Ranavalona I (1828-1861) décide en mai 1845 de fermer les côtes malgaches aux étrangers. Après de vaines négociations, Français et Anglais décident de bombarder Tamatave, et de procéder à une tentative de débarquement qui est vigoureusement repoussée.

10. III-CC 101, 27 *Adalo* 1845, fol. 53-56.

faiblesses permanentes des garnisons merina pendant le XIX^e siècle, est due à la quasi-inexistence des relèves et à l'importance des désertions. Après les attaques dirigées contre la garnison d'Antomboka, l'effectif s'élève à 109 militaires valides pour 45 déserteurs (chiffre élevé car il n'y a ni salaire, ni prise en charge).

Les Merina ne sont d'ailleurs pas les seules cibles de Tsimiharo et de ses hommes qui désolent tout le pays et s'attaquent même aux biens des Européens. En 1845, un colon de Vohémar se plaint pour la troisième fois au commandant de Nosy Be, après avoir perdu une première fois 40 boeufs, 5 esclaves, 12 paires d'anneaux d'or et du linge; une autre fois 62 boeufs sans compter les menaces adressées à ses *maromita* (porteurs) et sa femme, dépouillés des pieds à la tête. Si les autorités françaises de Nosy Be ne peuvent rien faire, les blancs (une dizaine) de Vohémar menacent de se mettre à la tête des Ovas (mis pour Merina) afin d'obtenir réparation et faire échec aux vols et aux persécutions répétés (11).

N'ayant l'intention ni d'abandonner la région ni de renoncer au traité déjà signé, Merina et Français vont réagir contre les provocations et freiner l'ardeur belliqueuse des Antakarana. En 1845, la direction des colonies donne des instructions pour la conduite à tenir si Tsimiharo se montre sourd aux avertissements. Il s'agit ni plus ni moins de le menacer du retrait de la pension que l'état français lui alloue. Quant au gouvernement central de Tananarive, la position particulière de la garnison d'Antomboka, proche des Français de Nosy Be et des Antakarana de Nosy Mitsio et Nosy Faly, le décide à en étoffer les effectifs par l'envoi d'un renfort de 200 puis de 800 hommes et à augmenter l'approvisionnement en munitions (12).

Instruit par les leçons du passé, le roi des Antakarana doit faire preuve de plus de circonspection à partir de 1850, en raison des pressions et des risques de représailles des uns et des autres. Il va néanmoins essayer de tirer parti des avantages qu'ils peuvent lui offrir.

Une dignité difficile à sauvegarder

La possibilité pour Tsimiharo de résider à une trentaine de kilomètres de la Grande Terre à Nosy Mitsio, île placée sous la protection des Français et hors de portée directe des attaques merina, lui donne une certaine latitude de mouvement qu'il n'aurait pas eue s'il avait vécu dans le voisinage immédiat des conquérants. Bien que cet avantage ait son importance, le nombre élevé

11. AOM 422, Vohémar 1845.

12. III-CC 101, Ch. 16 feuillets, 15 *adijady* 1857, fol. 7-8.

des populations des îles, obligées de se rendre régulièrement à la Grande Terre pour leurs cultures et leurs troupeaux ne lui permet pas pour autant de maintenir un état de guerre permanent. L'insécurité et l'appauvrissement qui en résulteraient, entraîneraient à moyen et à long terme une généralisation de la famine dont les Antakarana seraient les principales victimes.

Pour les Merina, revers ne signifie pas renoncement, mais la nécessité de concilier à la fois, la ferme intention d'intégrer la région dans le "Royaume de Madagascar", et l'impossibilité matérielle de la contrôler entièrement par un quadrillage systématique, leur dicte aussi une politique fondée non seulement sur la force mais également sur la persuasion.

Les indispensables concessions se concrétisent par des actes de bonne volonté. Ainsi en 1853, lorsque deux militaires merina originaires du Sisaony et de l'Avaradrano désertent et se réfugient à Nosy Mitsio, le roi les fait ramener à Antomboka par des *lohavohitra* (chefs de village). Ces derniers sont chargés de rassurer les autorités sur ses bonnes intentions puisqu'il se considère comme un *ambaniandro* (Merina), un enfant de Ranaivalomanjaka (Ranaivalona I, 1828-1861), ayant déjà prêté le serment de fidélité (*velirano*) et offert le *hasina* ou la piastra entière, symbole de reconnaissance et de confirmation du pouvoir royal. Les deux déserteurs, jugés par la suite pour complot, sont condamnés à mort par pendaison, afin de dissuader d'éventuels déserteurs.

En 1854, le roi antakarana délègue à Antomboka ses représentants pour assister à la fête du *fandroana* (bain), occasion obligatoire pour les grands du "Royaume de Madagascar" et ceux qui exercent quelque autorité, de renouveler leur serment d'allégeance. Le gouvernement profite des festivités pour offrir des vivres à la délégation (13). Il faut néanmoins remarquer qu'en dépit des invitations qui lui sont adressées et de ses promesses de les honorer, Tsimiharo évite et évitera soigneusement de se rendre en personne dans une garnison merina, par prudence sans doute, se contentant le plus souvent de bonnes paroles.

Attitude peu étonnante d'ailleurs dans la mesure où il n'est pas rare que les déclarations d'intention soient immédiatement démenties par les actes. En effet, en même temps que les gestes de bonne volonté, les escarmouches peuvent continuer de part et d'autre. Les razzias répétées des Betanimena (groupe betsimisaraka allié aux Merina) contre les Antakarana décident justement leur roi et les princes de Nosy Faly à se rendre à Nosy Be en août

13. 8 boeufs, 7 moutons, 5 chèvres, 10 dindons, 8 oies, 22 canards, 33 coqs et poules, 10 tortues, 10 canards musqués.

1856 faire part au commandant particulier d'un projet d'expédition contre la garnison merina d'Anorontsanga dans le nord-ouest du pays. De nombreux sakalava se déclarent prêts à marcher avec les Antakarana, soit un total de 6 000 à 8 000 individus. Le commandant particulier, ne sachant pas ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les bruits circulant sur une expédition française à Madagascar, leur demande de différer leur projet pour éviter une complication de la situation.

Si l'alliance avec les Français peut servir d'atout vis-à-vis des Merina, la dépendance qu'elle crée, ne compense pas nécessairement les avantages que le roi peut en tirer. Il bénéficie certes d'une pension dont le taux reste pourtant inchangé pendant plus de 40 années de règne. Grâce à l'action des missionnaires catholiques français qui travaillent dans les petites îles, il peut satisfaire aussi son grand désir de s'instruire puisqu'il parle couramment le français et en faire profiter ses enfants et ses sujets.

Pendant ses déplacements à Nosy Be, le roi dispose d'une case et il a droit à des rations alimentaires allouées par le commandant particulier (14). Autre attention dont le roi est l'objet au moment de la signature du traité de 1841, il est conduit à l'île Bourbon, reçu et traité en ami par le gouverneur. On lui rend alors de grands honneurs: coups de canon, fêtes, bals et spectacles. L'amiral lui donne un habillement complet: habits, épaulettes, sabre et couvre-chef. Compte-tenu du fait que les intérêts ne sont pas forcément convergents ou complémentaires et que toute affirmation de personnalité risque de battre en brèche une autorité fondée sur des rapports de domination, la bonne entente devient plus d'une fois problématique.

A partir de 1842, date de la conversion de Tsिमiharo à la religion islamique, les relations auparavant excellentes, se dégradent avec les missionnaires catholiques français. Monsieur Dalmond, enchanté par la chaleureuse hospitalité du roi, la finesse de son intelligence, et sa facilité à tout retenir rapidement, ne se souvient plus que de sa cupidité, comprenant mal qu'un souverain polygame ne puisse partager son enthousiasme pour "les sublimes enseignements de l'Eglise sur le mariage chrétien" (La Vaissière).

Une affaire d'apparence anodine risquant de remettre en cause les fondements mêmes de la royauté et qui révèle la différence totale des systèmes de valeur, oppose le roi au commandant particulier de Nosy Be,

14. Pour le roi et ses enfants, la ration se compose de: viande fraîche: 0,250 kg ; pain: 0,750 kg ; rhum: 0,060 kg ; vin: 0,460 kg. Pour les personnes de sa suite: viande fraîche: 0,250 kg ; riz blanc: 1 pinte et demie; rhum: 0,060 litre. (AOM 4 Z 110, 15 mars 1880).

Derussat. La coutume prescrivant à tout Antakarana de prendre le deuil et de se couper les cheveux à la mort d'un prince, Vinazo en 1861, refuse non seulement de se conformer aux traditions, mais tient encore, selon Tsimiharo, des propos insolents contre lui. Le conseil réuni (*kabary*) le condamne à la confiscation de ses 87 boeufs, de son riz et de tout ce qu'il possède à Nosy Faly. Ayant habité Nosy Be pendant longtemps, Vinazo se plaint auprès du commandant particulier, qui condamne le roi à la restitution des biens confisqués. Lorsque ce dernier se rend à Nosy Be, il est "indignement traité, appelé "canaille", voleur, brigand". En réalité, le crime capital qu'on lui reproche est de "professer la religion musulmane et de mettre sur (ses) terres le drapeau de (ses) ancêtres, à côté du drapeau français" (CP-5, p. 206). Le roi expose à Derussat qu'au moment de céder une partie de ses terres, il fut convenu avec les officiers français avec qui il traitait, qu'il demeurerait le maître absolu de la portion de ses états qu'il se réservait, et administrerait ses sujets suivant les lois et coutumes en usage, et que les Français n'interviendraient pas dans son administration intérieure.

Des promesses verbales sans doute et qui ne figurent pas dans le texte du traité expliquent les dures paroles de Derussat à l'égard du roi. Au moment de son départ de Nosy Be, il est même l'objet d'un attentat auquel il échappe par le plus pur des hasards. Ce traitement jugé inadmissible le détermine à adresser une plainte à l'empereur des Français Napoléon III. Le commandant Dupré, commandant la Station Navale, consulté sur cette affaire, manquant singulièrement d'objectivité, abonde dans le sens du commandant particulier, et refuse de considérer la pétition comme sérieuse. Il engage Derussat à ne pas ménager Tsimiharo et à retenir sur sa pension, et la valeur du vol et une amende s'il ne s'exécutait pas de bonne grâce.

Déçu et mécontent, le roi profite de la mort de Ranavalona I pour écrire à son fils Radama II (1861-1863). Il se plaint des Français usurpateurs de leurs territoires, et lui propose de réunir leurs troupes pour chasser les Français de Nosy Be. Radama non seulement ne répond pas à ses ouvertures, mais adoptant une attitude pour le moins discutable, en informe le commandant de la Station Navale.

Les démarches effectuées par Tsimiharo auprès des Merina et des Français, selon les opportunités du moment, témoignent de son désir de retrouver l'indépendance de son pays, de sa volonté, de sa détermination à ne pas se laisser abattre par les chausse-trapes qui lui sont tendues et les humiliations délibérées dont il est l'objet. Ces humiliations qui s'expriment par le biais de discours violents reflètent généralement la mentalité et les préoccupations des gouvernements. Les princes qui acceptent de bon gré la domination des

étrangers et leur témoignent de la déférence bénéficiant de traitements de faveur. Ceux qui, à l'instar de Tsimiharo, se hasardent à discuter le bien-fondé d'une décision, qui refusent de renoncer à leur identité, ou qui manifestent quelque velléité de résistance sont présentés comme des individus de la dernière espèce et traités comme tels.

Les concessions obligatoires

Quand on fait rapidement le point de la situation du roi des Antakarana au début des années 1860, force est de constater qu'elle n'a rien de confortable. Obligé de se reconnaître sujet merina par la force des choses et donc de payer des impôts (impôt foncier, capitation), il est aussi obligé de se reconnaître sujet français par choix, s'efforçant autant que faire se peut, de cacher aux uns, les assurances de fidélité qu'il doit donner aux autres. Ses relations avec les autorités merina paraissent moins mauvaises qu'avec les Français de Nosy Be. Cependant, le remplacement du commandant particulier Derussat par Lucas en 1865, amène une détente telle qu'outre les cadeaux qui entretiennent l'amitié (quelques bouteilles de vin de Bordeaux et de cognac, un stéréoscope avec plusieurs vues sur Paris), il est même question pour le commandant particulier et le gouverneur de La Réunion, d'appuyer un projet de voyage à Paris de Tsimiharo et ses fils. Celui-ci échoue parce que le département des affaires étrangères refuse de prendre en charge les dépendances de voyage et les frais de séjour, ne voyant aucune raison donnant quelque intérêt à ce déplacement.

Cette phase de détente ne constitue en réalité qu'une parenthèse pour le roi, alors en très mauvais termes avec ses parents, car de graves différends l'opposent à certains d'entre eux. Dès 1857-1858, après des discussions de famille, il revendique la moitié de l'île de Nosy Faly auprès du prince Tsimamindra, héritier d'Andrianjalahy. L'héritier ne pouvant lutter contre les forces supérieures de son cousin est obligé de lui céder la partie nord de Nosy Faly. La tentative du roi de chasser ensuite les missionnaires catholiques français installés dans le sud de l'île, amène Nosy Faly au bord de la guerre civile et crée des inimitiés à Tsimiharo, qui se voit confisquer trois mois de pension par les autorités françaises.

Sa mésentente avec son cousin Tsimatahotra est si grave que, malgré les avis du commandant particulier et des autorités merina, il se trouve engagé en 1867 dans une guerre qui coûte la vie à son cousin ainsi qu'à 58 de ses compagnons.

Le prétexte direct de la mésentente ne semble pas devoir déboucher sur un conflit sanglant : le refus de Tsimatahotra de participer au *fanompoana* (corvée) des funérailles du frère de Tsimiharo. Quelles sont alors les raisons officielles d'une telle guerre ? Il y a d'abord le règlement de la succession de Tsimamindra mort en 1863 et le refus de Tsimiharo de voir son frère Tsimatahotra lui succéder, lui préférant Xavier Ndrivotsoa, fils de Tsimamindra, élève de la mission catholique de La Réunion, et généralement jugé comme peu sérieux. Il y a surtout "l'arrogance" de Tsimatahotra vis-à-vis de Tsimiharo qui, en sa qualité de roi des Antakarana considère son cousin comme son sujet.

Les causes réelles de ce conflit paraissent plus profonds. Le roi se rend compte que son cousin pourrait être un rival dangereux, prêt à l'évincer pour le remplacer. Tous les deux savent manier la ruse, mais Tsimatahotra a l'avantage de la jeunesse, de l'intelligence et de la diplomatie. S'entendant avec les Merina comme avec les Français, il jouit également de l'estime des Sakalava et des Antakarana, qui n'hésitent pas à le consulter pour leurs affaires, de préférence à Tsimiharo ou Ndrivotsoa. Il possède suffisamment d'audience pour rallier éventuellement les principaux princes sakalava et antakarana du nord-ouest de Madagascar.

La disparition de Tsimatahotra entraîne une guerre contre les Merina, venus au secours de Lalahy, son frère et successeur. Le conflit qui dure un an, met le pays en émoi depuis le Cap d'Ambre jusqu'à Anoronstanga, et a pour effet néfaste une grande famine, se termine par une solution négociée. La bonne volonté manifestée de part et d'autre se concrétise par le renouvellement du serment de fidélité et un échange de présents à Antomboka. Les représentants de Tsimiharo offrent un canon et des produits de la terre : des boeufs, du riz, du manioc, des bananes, des citrouilles et de la volaille. Les délégués des autorités merina offrent des présents dont un *lamba akotifahana* (tissu en soie avec dessins) acheté 50 piastres (250 frs) à Tananarive, un *lamba arindrano* (tissu en soie fabriqué en pays betsileo), 12 soupières blanches, 36 verres... (15).

Après ces événements, les différends paraissent apaisés; il semble pourtant qu'en 1871, le roi n'a plus l'importance qu'il avait jadis. Dorénavant, la politique d'offensive systématique appartient à un passé révolu. Comment peut-on expliquer cette nouvelle attitude? On ne peut nier en premier lieu, la réelle désaffection d'une partie des Antakarana auparavant unis, mais que plusieurs années de guerre permanente ont fini par lasser. Entre deux maux, ces Anta-

15. III-CC 101, 4 adijady 1868, fol. 46-47.

karana qui habitent le Nord-Est préfèrent le moindre c'est-à-dire la domination des Merina par souci de paix et de sécurité. Ils ne peuvent être comparés à leurs parents de la côte occidentale, moins nombreux, qui acceptent l'autorité de Tsimiharo et ont embrassé plus ou moins la religion musulmane. Quoique sujets merina payant des impôts, ces derniers jouissent d'une plus grande indépendance et sont peu astreints au *fanompoana* (corvée).

Pour les populations de la région occidentale de la partie septentrionale de Madagascar, le roi qui tient sa cour à Nosy Mitsio impose son autorité plus par la force que par le droit. Sur la Grande Terre ses parents, Andriambola, frère de Lalahy, et Dindila, frère de Ndrivotsoa, inféodés aux Merina, contestent son autorité.

L'âge sans doute, les épreuves personnelles et le nouveau cours des événements expliquent également le changement d'attitude du roi qui se rapproche davantage des autorités françaises de Nosy Be. Il perd sa fille aînée en 1880 et en informe le commandant particulier "le seul qui (puisse lui) donner quelque consolation dans la circonstance". Dès 1879, probablement atteint d'éléphantiasis, il marche difficilement. En 1881, il prie le commandant particulier de lui trouver des médecins à La Réunion ou à l'île Maurice pour soigner ses yeux car il est atteint de cataracte. Bien vieux puisque octogénaire, presque aveugle en 1882, le roi ne peut plus marcher qu'avec l'aide de deux personnes. Et pourtant, malgré tant d'infirmités, son esprit reste lucide et il suit attentivement les affaires du pays.

S'il prend ouvertement le parti des Français lors de l'affaire des pavillons en 1881, il adopte une attitude souple vis-à-vis des Merina au cours de l'entrevue qui a lieu à Ampasimena, le 12 mars 1882. Les Antakarana s'y rendent au nombre d'un millier environ pour recevoir les 55 émissaires, dont 6 *manamboninahitra* (officiers). Ceux-ci reçoivent la meilleure hospitalité. Tsimiharo représenté par son fils aîné Koto Andriana, refuse de hisser le pavillon merina bien que les entretiens se déroulent dans la cordialité. Au départ des délégués, le fils du roi leur fait donner 6 pirogues pour leur voyage et leur offre le *hasina* ou la piastre entière pour la reine Ranavalona II (1868-1883), 31 piastres pour le détachement, 9 simbus (pièces d'étoffe attachée au-dessus des seins et qui tombent jusqu'à la cheville) et 45 paniers de riz blanc (16).

Plus que le résultat des instructions données par les autorités françaises, l'attitude conciliante adoptée par les Antakarana et qui se concrétise par

16. CP 13, Quai d'Orsay, 26 mai 1882, p. 207 R-208 R.

l'offrande du *hasina* témoigne du souci immédiat d'éviter un conflit ouvert. L'expérience a d'ailleurs montré qu'avec les Merina, les bonnes paroles se révèlent parfois plus payantes que la violence.

Quand la question du Nord-Ouest dégrade les relations des Français avec le gouvernement de Tananarive, Tsimiharo subit davantage la pression des Français pour qu'il apporte une aide armée en cas de conflit avec les Merina. Le roi dispose de 30 000 hommes en état de porter les armes et 2 000 fusils à pierre, d'un baril de 1 000 pierres à fusil, de poudre et de balles. Aux autorités merina d'Hiarana, les émissaires de Tsimiharo déclarent pourtant que le roi n'a pas l'intention de se battre et n'a pas besoin de fusil, parce qu'il est l'enfant de Ranavalona II.

A la veille de sa disparition en 1883, le roi perçoit clairement les intentions des Merina et des Français: celles de lui faire accepter de gré ou de force, d'épouser leurs causes qui ne correspondent pas nécessairement à ses intérêts ni à ceux des Antakarana.

Décrit par la plupart des documents comme un personnage de deuxième catégorie, le roi Tsimiharo fait plus souvent l'objet de critique que d'éloge. Rares sont les contemporains qui reconnaissent sa perspicacité pour n'y voir que ruse et fourberie. Rares sont ceux qui admirent son courage intrépide pour ne dénoncer que ses rapines. Il faut le témoignage d'un voyageur britannique qui n'a dans la région ni intérêt religieux, ni intérêt commercial, pour voir dans ses manières, celles d'un gentilhomme européen.

Malgré des moyens dérisoires, le roi au cours de ses longues années de règne, a toujours essayé d'établir une sorte d'équilibre entre les Merina et les Français, ce qui lui a valu la réputation d'un allié peu sûr.

Au milieu des périls qui l'ont entouré et contre lesquels il n'a pas toujours été armé, Tsimiharo s'est constamment efforcé de prévenir les dangers intérieurs et extérieurs, de sauvegarder sa dignité et sa personnalité en se convertissant à une religion différente de celle de ses dominateurs, de dénoncer les injustices et les humiliations. Et c'est déjà beaucoup, lorsqu'on sait que le roi n'est pas le maître de son royaume et que rester au pouvoir devient une gageure de chaque instant.

ANNEXE

Traité conclu le 5 mars 1841 entre la France et le roi Tsimiarou pour la cession du pays d'Ankara et des îles qui en dépendent

Moi Tsimiarou, fils de Tzialou Roi d'Ankara, de Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou, Nossi-Faly et autres îles environnant nos possessions de la Grande Terre,

Vous déclare en présence de mes Frères et de mes Grands, que je cède à Sa Majesté Le Roi Louis-Philippe I, Roi des Français, tous mes droits sur les terres de Madagascar, lesquels droits je tiens de mes ancêtres et que je lui fais cession de toutes les îles qui entourent mon royaume d'Ankara.

Nous demandons à être regardés par le Grand Roi comme sujets français et à être traités come tels.

Je suis persuadé que Sa Majesté le Grand Roi auquel je fais don de tous mes Etats, me considérera comme son fils, me protégera contre tout ennemi et éloignera de moi toute espèce de mal.

Je suis persuadé aussi que Sa Majesté le Roi des Français voudra bien étendre sa bienveillance sur mes sujets. Nous porterons désormais le nom de Français ; quiconque sera l'ennemi du Grand Roi sera le nôtre, et nous emploierons nos armes contre lui ; quiconque sera son allié sera le nôtre et nous l'aiderons de tous les moyens en notre pouvoir.

Si Sa Majesté le Roi des Français fait planter son pavillon sur un point quelconque de nos États, nous jurons par Dieu et par le jugement dernier que nous le défendrons jusqu'à la mort.

Je prie Sa Majesté le Grand Roi de nous envoyer des soldats pour rester à Nossi-Mitsiou et un bâtiment de guerre pour nous protéger contre les Hovas ou tout autre ennemi.

Cet acte a été rédigé par moi, Tsimiarou, en présence de M. Passot, officier de Monsieur le Gouverneur de Bourbon, de Monsieur Jehenne, commandant la gabare du Roi, la Prévoyante, et de tous les officiers de ce bâtiment.

Tsimiarou, Pasot, Jehenne, G. Cloué

Decary (R.), *L'Île Nosy Be de Madagascar, Histoire d'une colonisation*, Paris, Ed. Maritimes et d'Outre-Mer, 1960.

SUMMARY

King during more than fifty years (1832-1883) of the Ankarana country coveted by the Merina, Tsimiharo tried to turn back them putting himself under the protection of the French. But instead to recover the sovereignty, his country was subdued to a double constraint. However, though the difficulties and the compulsory concessions, Tsimiharo shall always try to safeguard his dignity and to keep a balance between Merina and French.

FAMINTINANA

Nanjaka nandritra ny 50 taona mahery (1832-1883) teto amin'ny faritr'Ankarana, izay notsiritin'ny Merina i Tsimiharo ary nanandrana nanohitra azy ireo tamin'ny alalan'ny fialofana teo ambany ny fiarovan'ny Frantsay. Tsy nampiverina ny fahaleovantenan'ny taniny anefa izany, fa niteraka fanjanahana roa sosona kosa. Na dia teo aza ny fasahiranana samihafa sy ny fandeferana tsy maiñtsy natao dia niezahan'i Tsimiaro kosa ny nitandro ny voninahiny sy nampitovy lanja ny Merina sy ny Frantsay.